



Procès verbal Assemblée Générale Ordinaire de
L'Association Autisme Vienne
24 septembre 2020

Ouverture de l'Assemblée Générale à 19h30

Nombre total de personnes présentes avec pouvoirs : **17**

Nombre d'adhérents présents : **13**

Nombre de pouvoirs au moment du vote : **4**

Nombre de votes : **17**

Rapport moral et d'orientation 2019-2020 présenté par la Présidente
« Nicole COLLOT »

● **Organisation de la gestion de l'association**

- ❓ Cette année n'ayant plus de secrétariat nous avons dû nous réorganiser pour poursuivre les activités.
- ❓ Mise en place et développement de moyens de communication pour faciliter les échanges et nous faire connaître, avec la création du site internet, hébergé par Assoconnect, auquel nous sommes abonnés. Il nous permet de communiquer avec les adhérents et les personnes intéressées par notre association, de les informer sur les événements régionaux, nos activités, d'adhérer en ligne et de gérer l'association administrativement et financièrement.
- ❓ Nous avons aussi réactivé notre compte Facebook.
- ❓ **Changement des coordonnées de l'association :**
 - ✓ Une seule adresse postale Maison Pour Tous 10 rue du Nouveau Brunswick 86100 CHATELLERAULT
 - ✓ Adresses mails : autisme86@gmail.com
president@autisme-vienne.fr
tresorier@autisme-vienne.fr
pour permettre une continuité des échanges et contacts
 - ✓ Téléphone : **06 02 25 05 12 le numéro 07 80 45 34 25** va disparaître deux numéros n'étant plus utiles du fait de la suppression du poste de secrétariat

- **Relations avec les autres Associations :**

Afin de se rapprocher davantage de nos partenaires et des institutions, **les membres du bureau et quelques administrateurs rencontrent régulièrement :**

- ❓ **ALEPA: Liens entre les deux associations :**

- ✓ Galette des rois en janvier 2020
- ✓ Participation à la réunion d'entrée le 12 septembre 2020
- ✓ Soutien financier d'Autisme Vienne
- ✓ Projets à venir :
 - Relais d'information inter associations
 - Accueil d'Autisme Vienne des samedis après- midis, afin d'organiser des rencontres autour d'un sujet (par exemple répondre à des besoins comme coaching parental d'un enfant autiste, groupes de paroles des fratries)

- ❓ **Le SESSAD TED 86 et AFG :** continuité des échanges et relations

- ❓ **URAFPC (L'association Union Régionale Autisme France Poitou-Charentes)** avec qui nous sommes affiliés, nous pouvons bénéficier des actions mises en place par l'URAFPC comme prise en charge de baluchonnage, d'accompagnement d'activités de loisir, afin d'offrir du répit.

- ❓ **PEEP 86 :**

- ✓ Participation au comité de pilotage de mise en place de la plateforme diagnostic TND (Troubles Neuro-développementaux) des enfants de moins de 6 ans
- ✓ Réunion de présentation de la Plateforme
- ✓ Projet d'organiser des groupes de paroles entre Autisme Vienne et les jeunes parents devant faire face à l'annonce du diagnostic.

- ❓ **FREGAt :**

- ✓ Association créée pour favoriser la mise en place de prises en charge conformes aux recommandations HAS et où siègent plusieurs associations

dont Autisme Vienne et des représentants d'établissements (CRA, IRTS, professionnels d'établissements médico-sociaux)

- **Relations avec les Établissements et Pouvoirs publics :**

- ❓ **Relations avec le CRA (Centre de Ressources Autisme:**

Nous sommes toujours en collaboration avec Le Centre de Ressource Autisme pour organiser des formations.

- ✓ Participation au comité d'orientation stratégique (COS)
- ✓ Membre du comité de pilotage d'évaluation externe du CRA

- ❓ **Relations avec services de recherche université de Poitiers :**

- ✓ Rencontre avec le Professeur Jaber et Christel Bidet, chercheurs en neurosciences INSERM Poitiers
- ✓ Soutien projet de recherche troubles moteurs et autisme

- ❓ **Relations avec administrations**

- ✓ Siège de deux membres du CA à la CDPAH
- ✓ Participation à une réunion à l'ARS sur la scolarité

- **Adhésions :**

- ✓ Maison Pour Tous : hébergement du siège de l'association et mise à disposition de salle
- ✓ Le centre d'animation des Courronneries : mise à disposition gratuitement d'une salle une fois par mois et une fois par an de la salle de conférence payante.
- ✓ Maison de Sève : Mise à la disposition de salles.

- **Ils nous ont aidés cette année :**

- ❓ **Ville de Châtelleraut :**

- ✓ Participation aux frais de fonctionnement : 1000€

Rapport d'activités 2019-2020 présenté par La Présidente Nicole COLLOT et responsable de la commission emploi Michel Royer

● **Demandes reçues par l'association (téléphone, mail et facebook) :**

- ✓ Le téléphone 06 02 25 05 12 tourne entre différentes personnes cette année, Delphine Renaud et Nicole Collot
- ✓ Saisie des demandes sur un tableau Excel permettant l'analyse des données :

● Répartition selon les sources :

Téléphone	13
Mail	4
Facebook	3
Site internet	1

● Origine des demandes :

Parents	8
Adultes en recherche de diagnostic	7
Autres	4

● Sujets :

- Orientation et relations avec MDPH
- Soins somatiques
- Diagnostic
- Demande de stages

- Proposition de services
- Lycéens étudiants pour mémoires, travaux

- **Galette des rois organisée en Janvier 2020 à l'Alepa :**

C'est un moment important dans la vie d'échange entre les deux associations

Le nombre de participants ayant été plus importants que prévu il nous a manqué des galettes prévoir de bien insister sur la nécessité de confirmer sa présence pour éviter ce désagrément.

- **Évènements**

- **Sensibilisation sur l'autisme au lycée Kyoto à Poitiers en avril 2020:**

Prévu dans le cadre d'un projet d'études d'étudiantes de terminale qui a dû être annulé à cause de la crise sanitaire après deux réunions de préparation.

- **Fête de Noël de la maison de Sève :**

Un stand Autisme Vienne pour sensibilisation à l'autisme seulement quelques visiteurs.

- **Au sujet de la crise sanitaire :**

- ✓ Mise à la disposition de deux jardins de particulier
- ✓ Relai des informations
- ✓ Appel à témoignage de difficultés
- ✓ Interview sur France Bleu Poitou, journal web handicap et étudiante en journalisme
- ✓ Liens avec ARS Nouvelle Aquitaine

- **Projets 2020-2021:**

- ✓ Projet de réunion d'information sur les projets d'études cliniques dans la région
- ✓ Projet de rencontres avec les jeunes parents en lien avec PEEP 86
- ✓ Organisation de réunions thématiques à l'ALEPA

- **Présentation commission autisme et travail (Michel Royer)**

- ✓ Les autistes peuvent travailler physiquement, psychiquement avec de l'aide et en étant socialement accompagné (par exemple pour les déplacements)
- ✓ Ils peuvent signer un CDI (contrat à durée indéterminé) qui sera souvent à temps partiel
- ✓ Si le travail n'est pas obligatoire, ils ont beaucoup à y gagner, un salaire mais aussi un lieu d'échange social
- ✓ Toutes les personnes avec autisme, dès lors qu'elles ont pu acquérir un minimum de communication, de rencontres sociales (école, collège, lycée, loisirs...), peuvent s'insérer dans le monde du travail :
 - Milieu ordinaire (Haut niveau, Asperger),
 - Milieu intermédiaire, entreprises adaptées,
 - Milieu protégé (autistes Kanner).
- ✓ Possibilité de cumuler salaire et AAH (allocation adulte handicapée) cette dernière étant alors recalculée en fonction des revenus du travail.
- ✓ Besoin d'accompagnement pour les trajets
- ✓ Les pistes pour aider cette accession à l'emploi
 - Administrations : MDPH Pôle emploi
 - Services d'aide : UDAF 86, CAAP emploi
 - Gestion de l'emploi (pour l'embauche des personnes TSA) : MEDEF, administrations (Préfecture)
 - Il existe des entreprises particulièrement sensibilisées comme par exemple ANDROS
 - Services d'aides à l'emploi, qui financent les adaptations nécessaires à l'accès et au maintien dans l'emploi des personnes en situation d'handicap, y compris des aménagements du temps de travail : AGEFIPH, FIPHFP
 - Autres aides : associations Autisme Vienne, AFG (SAMSAH), UDAF, ALEPA

Rapport financier 2019 présentée par notre trésorière Virginie TEXIER

- **Dépenses : 19504,90€**
- **Recettes : 11729,47€**

Tableau 1 : Détails recettes

Intérêts	234,47€
Adhésions	1360€
Dons	7010€
Subventions	3000€
Divers	125€

Tableau 2 : Détails dépenses

Aides aux familles (3 familles)	234,47€
Aides aux séjours (9 familles)	1360€
Frais de fonctionnement ¹	7010€
Relations Publiques ²	3000€

Au 31 décembre 2019 : 29921,24€ d'actifs.

¹ Dont achat d'une imprimante

² Soirée de remise des montres connectées aux adhérents

Pour rappel notre actif était de 37696,67€ en 2018.

Vote POUR à l'unanimité du rapport financier

**Élection des Membres du
Conseil d'Administration d'Autisme Vienne
Assemblée Générale 24 septembre 2020**

Nombre total de personnes présentes avec pouvoirs : 17

Nombre d'adhérents présents : 13

Nombre de pouvoirs au moment du vote : 4

Nombre de votes : 17

❖ **Personnes en fin de mandat**

- Virginie Constans
- Nicolas de La Borderie
- Pascal Kurzawinski
- Virginie Texier
- Damien Galisson
- Delphine Renaud

❖ **Personnes se présentant :**

- Nicolas de La Borderie
- Virginie Texier

Voix : 17

Voix : 17

🔗 Nouveau Conseil d'Administration composé 11 membres

- BOILEAU Yvon
- CHASSAING Samira
- COLLOT Nicole
- DE LABORDERIE Nicolas
- DUPART Nadia
- GERMAIN Catherine
- GOBIN-PENOT Dominique
- GUILLARD Jérôme
- RALLET Sylvie
- ROYER Dominique
- TEXIER Virginie



ADDENDUM

● Services proposés par l'association :

● Aides financières pour les séjours :

Par année civile (1^{er} janvier au 31 décembre), et sans limitation du nombre de séjours.

Chaque séjour est pris en **charge à hauteur maximum de 50% du prix du séjour hors surcoût lié au handicap dans la limite de 350 € par an et par enfant** et dans la limite des ressources de l'association.

Pour les séjours hors Alepa, les parents devront fournir à notre trésorière, un **double du devis au moins un mois avant le séjour.**

Après chaque séjour effectué, y compris Alepa, il faudra fournir à notre trésorière **par courrier, un double de la facture acquittée.**

- **Interventions à domicile :**

Formule de remboursement :

- L'association prend en charge, **la somme maximale de 90€ par mois** (peu importe le nombre de séance) dans la limite des ressources de l'association.

Si le montant est inférieur à 90€, nous remboursons le montant communiqué.

Les interventions à domicile ne seront remboursées qu'à réception par la trésorière d'un double de la facture acquittée, par courrier.

- **Concernant les frais kilométriques :**

Nous remboursons le montant des frais kilométriques que l'intervenant facturera aux parents, dans la limite de **0,20€ / km avec le péage compris.**